

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2016

<u>Présent-e-s</u> :	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Vice-président
	M.	Jérémy	Annen	LR+	Secrétaire bureau
	M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
	Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	Dce	Conseiller
	M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
	M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
	M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	Mme	Audrey	Zwicky-Chenaux	DCe	Conseillère
	M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz	Secrétaire général	
Excusé-e-s :	M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
Procès-Verbaliste:	Mme	Frédérique	Barbe		

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+: Libéral, Radical et Plus

M. Ginior Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée. Il excuse l'absence de M. Oscar Sieve, retenu par des obligations professionnelles, et ouvre la séance à 20h35.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 4 octobre 2016
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. P-D-1402 Budget de fonctionnement 2017, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter
 - VI.2. P-D-1403 Désaffectation du domaine public et échange de terrains
 - VI.3. P-D-1404 Adoption d'un nouveau règlement relatif à la gestion des déchets
 - VI.4. P-R-1040 Dénomination d'une voie privée à hauteur du n° 257A de la route d'Annecy
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier
- N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2016

N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2016 est approuvé avec remerciements à son auteure.

III COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le secrétariat de la mairie a préparé un courrier de réponse au Comité unitaire genevois de soutien à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire ».

IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Plan de site de Compesières

La commission de l'urbanisme a rendu un préavis favorable, sans réserve, au projet de plan de site de Compesières. La commune a cependant dû faire deux concessions ; passer l'ancien potager en surface d'assolement et renoncer à l'installation d'un troisième terrain de football dans le prolongement des terrains A et B.

En revanche, la direction générale de l'agriculture a annoncé qu'elle émettrait un préavis négatif si le terrain C, sis à la route des Hospitaliers, n'était pas déplacé.

Face à cette situation, **M. A. Walder** a contacté le Compesières FC qui l'a informé que deux terrains lui seraient suffisants pour autant qu'ils soient éclairés et que l'un des deux soit en surface synthétique.

Le dossier avance donc en ce sens, soit l'abandon du terrain C sous réserve que des aménagements puissent être réalisés sur les terrains A ou B, avec l'espoir que le Conseil d'Etat puisse le valider d'ici à la fin de l'année.

2. Projet de liaisons L1 – L2

Les deux tronçons, reliant la douane de Pierre-Grand à la route de Drize puis la route de Drize au carrefour de la Milice, sont envisagés depuis de nombreuses années. Les deux communes traversées par ses liaisons, Troinex et Plan-les-Ouates, ont fait part de leurs souhaits : une route semi-enterrée pourrait convenir à la première, par contre Plan-les-Ouates plébiscite une route entièrement enterrée sans sortie sur la route de Saconnex-d'Arve. Le coût de ces réalisations avoisinerait les 140 millions ; un projet entièrement en surface est évalué à 50 millions. Le canton a annoncé qu'il financerait le projet pour un montant maximum de 79 millions, la différence devant être apportée par les communes ou autres.

A ce jour, **M. A. Walder** indique que les communes de Carouge, Lancy, Veyrier, Planles-Ouates, Troinex et Bardonnex seraient prêtes à participer pour un montant de 9 à 10 millions. Sous réserve du vote du Conseil municipal, la commune de Bardonnex pourrait s'engager pour un montant d'un million au maximum. Il relève que la participation des communes à la réalisation d'une route cantonale créerait un précédent qui pourrait être problématique.

3. Fête de l'Escalade

Mme B. Guex-Crosier donne quelques informations quant au déroulement de la soirée de la Fête de l'Escalade organisée par La P'tite Bouffe le 3 décembre prochain. Une première partie se déroulera dans la cour du château à 17h30, puis la soirée continuera au centre communal dès 18h30 où une cinquantaine de représentants de la Compagnie 1602 sera présente. Elle recommande à toutes et à tous de participer à cette manifestation.

4. PPV – Petites poubelles vertes

M. C. Creffield indique que la campagne PPV a débuté aujourd'hui dans le préau de l'école de Compesières. Le succès n'a pas été fulgurant mais quelques personnes sont d'ores et déjà venues récupérer leur poubelle. Les conteneurs spéciaux n'étant pas encore en place, il indique que l'utilisation des PPV n'est recommandée qu'à partir du 1^{er} décembre prochain.

V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que lors de ses deux dernières séances, la commission a :

- étudié le budget 2017,
- traité plusieurs autorisations de construire,
- abordé l'échange de parcelles à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil municipal,
- analysé et commenté le cahier des charges d'Urbaplan, mandataire de la commune pour la mise à jour du plan directeur communal.

Commission des bâtiments et école :

M. L. Lavarini indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

• étudié le budget 2017.

<u>Commission environnement et développement durable</u>:

M. J. Annen indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié le budget 2017,
- procédé au choix des photos pour le calendrier 2017,
- échangé les dossiers à traiter pour l'aide au développement.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

• étudié et avalisé le budget 2017.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

• étudié le budget 2017.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié le budget 2017,
- finalisé le cadeau des aînés.

VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉSOLUTION, MOTION

1. P-D-1402 Budget de fonctionnement 2017, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Le président cède la parole à **M. A. Walder** qui indique que le procès-verbal de la commission des finances, qui a étudié le budget, n'a pu être diffusé que ce soir en raison d'un problème de messagerie. Comme il est stipulé dans celui-ci, ladite commission a préavisé le budget 2017 à l'unanimité. Il ajoute que quelques modifications ont été apportées au budget initial et que celui-ci présente in fine un résultat prévisionnel de CHF 1'768.-.

→ La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1402.

<u>D – 1402 Budget de fonctionnement 2017, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter</u>

Considérant,

- les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- le budget administratif pour l'année 2017, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

- le préavis favorable à l'unanimité de la commission des finances lors de sa séance du 31.10.2016,
- le budget de fonctionnement présentant un montant de CHF 5'883'791.- aux charges et de CHF 5'885'559.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 1'768.-,
- le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 qui s'élève à 43 centimes.
- le renoncement à prélever des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune,
- le plan annuel des investissements présentant un montant de CHF 9'700'200.- aux dépenses et CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 9'700'200.-, soit CHF 4'613'200.- aux investissements du patrimoine administratif et CHF 5'087'000.- aux investissements du patrimoine financier,
- les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 1'089'907.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de CHF 1'768.- soit un montant d'autofinancement net de CHF 1'091'675.- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de CHF 8'608'525.-.

Sur proposition du maire et des adjoints,

→ le Conseil municipal décide

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 5'883'791.- aux charges et de CHF 5'885'559.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 1'768.-.
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à 43 centimes.
- 3. De ne pas prélever de centimes additionnels sur les médailles pour les chiens en 2017.
- 4. D'autoriser le maire à emprunter en 2017 jusqu'à concurrence de CHF 8'608'525.pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du
 patrimoine administratif et financier, soit la somme des insuffisances de
 financement de CHF 3'589'683.- pour le patrimoine administratif et de
 CHF 5'018'842.- pour le patrimoine financier.
- 5. D'autoriser le maire à renouveler en 2017 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.
- 6. D'autoriser le maire à faire usage en 2017 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

2. P-D-1403 Désaffectation du domaine public et échange de terrains

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui, se référant à l'exposé des motifs, rappelle que le tracé de la route de Foliaz a été modifié lors des travaux d'assainissement réalisés en 1990. A la sortie du village de Bardonnex, en direction de Charrot, il n'y avait aucun trottoir. Des discussions avec M. Georges Babel ont abouti à l'élargissement du domaine public et à la réalisation d'un trottoir abaissé devant sa maison. En contrepartie, la commune a réalisé, à ses frais, un élargissement de la terrasse du Café Babel. Cette modification de la courbe de la route avait également pour objectif de ralentir la vitesse des véhicules à cet endroit.

La régularisation foncière de cette permutation a déjà été présentée au Conseil municipal; toutefois, les mètres carrés donnés étant légèrement supérieurs aux mètres carrés reçus, il avait été suggéré de réfléchir à un nouvel échange qui permettrait la réalisation d'un passage piéton. Malheureusement, un tel aménagement ne peut être installé en zone 30 km/h.

Aussi, le projet de délibération présenté ce soir étant resté inchangé par rapport à 1990, avec le même déséquilibre au niveau des surfaces échangées, M. A. Walder estime qu'il est approprié de valider cette mutation.

Mme A. Zwicky s'étonne qu'un passage piéton ne puisse être installé en zone 30 km/h. En effet, la commune de Troinex vient de mettre en place une telle zone avec un passage piéton qui permet de rejoindre la salle communale.

Un passage piéton peut être maintenu en zone 30 km/h s'il était déjà existant. **M. A. Walder** ajoute que des dérogations sont également possibles si une école ou un établissement médico-social se trouve à proximité.

- **M. M. Goldschmid** remarque une petite erreur dans les numéros de parcelles de l'acte notarié.
- M. A. Walder en prend note et le remercie.
- ➡ La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1403.

<u>D – 1403 Désaffectation du domaine public et échange de terrains</u>

Considérant,

- le projet d'échange de terrains entre la commune de Bardonnex et M. Georges BABEL, projet datant de la mise en séparatif du village de Bardonnex,
- l'intérêt de donner une courbe plus marquée à la route de Foliaz pour réduire la vitesse des véhicules dans le village,
- l'intérêt de créer un trottoir avec la réunion d'une partie de la parcelle 2591 au domaine public,
- les négociations menées entre M. Georges BABEL et les autorités communales, en vue de la cession par la commune à M. Georges BABEL d'une partie de la parcelle dp14395 et dp14398 pour environ 55 m2, contre une partie de la parcelle 2591 pour environ 37 m2, selon projet de division du 16 janvier 2012 (plan annexé),

- le tableau de mutation N°2/2014 en annexe, établi le 27 janvier 2014, par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels, prévoyant
 - la division des parcelles :
 - a. dp14354 en 2 parcelles, soit dp14354A de 6'477 m^2 et dp14354B de 71 m^2
 - b. dp14395 en 2 parcelles, soit dp14395A de 3'001 m² et dp14395B de 46 m²
 - c. dp14398 en 3 parcelles, soit dp14398A de 131 m^2 et dp14398B de 9 m^2 et dp14398C de 7 m^2
 - d. 2591 en 4 parcelles, soit 2591A de 1'026 m^2 , 2591B de 25 m^2 , 2591C de 1 m^2 et 2591D de 11 m^2
 - l'échange des parcelles :
 - à M. Georges BABEL : réception des parcelles dp14395B et dp14398B, soit environ 55 m²
 - à la commune de Bardonnex : réception des parcelles 2591B, 2591C et 2591D, soit environ 37 m²
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission aménagement, urbanisme et mobilité du 17 octobre 2016,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

→ le Conseil municipal décide

- 1. De demander au Conseil d'État d'accepter la désaffectation de la parcelle dp14395B, feuille 28 de la commune de Bardonnex d'une surface totale de 46 m2 ainsi que la parcelle dp14398B, feuille 28 de Bardonnex d'une surface de 9 m2, du domaine public, telle que figurée au tableau de mutation N°2/2014, établi par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels, le 27 janvier 2014 et de les incorporer au domaine privé de la commune de Bardonnex.
- D'accepter la cession à titre gratuit des parcelles dp14395B et dp14398B à M. Georges BABEL pour les incorporer à la parcelle 777 (nouvelle 4748).
- 3. D'accepter la cession à titre gratuit des parcelles 2591B, 2591C et 2591D de M. Georges BABEL pour les incorporer au domaine public communal, respectivement aux parcelles dp14398, dp14395 et dp14354.
- 4. De prendre en charge la moitié des frais de cette opération compte tenu de son utilité publique.
- 5. De demander au Conseil d'État de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et du service de la mensuration officielle, en raison de son utilité publique.
- 6. D'autoriser le maire à signer les actes y relatifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

3. P-D-1404 Adoption d'un nouveau règlement relatif à la gestion des déchets

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président laisse la parole à **M. C. Creffield** qui fait lecture de l'exposé des motifs. Il reste à disposition pour toute question ou complément.

⇒ La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1404.

D – 1404 Adoption d'un nouveau règlement relatif à la gestion des déchets

Considérant,

- la loi sur la gestion des déchets (L 1 20), et en particulier l'article 12, alinéa 4 qui prévoit que les communes peuvent édicter des règlements particuliers et le règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20.01), et plus particulièrement l'article 5, alinéa 2 qui octroie également la compétence aux communes d'édicter un règlement communal,
- l'ancienneté du règlement relatif à la gestion des déchets, qui date du 4 février 2003,
- la nécessité pour la commune d'actualiser un règlement relatif à la gestion des déchets afin de pouvoir assurer une bonne gestion des déchets,
- les travaux de la commission EDD qui s'est penchée sur ce règlement lors de ses séances du 21 mars, 20 avril et 26 mai 2016,
- l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

→ le Conseil municipal décide

1. D'adopter le règlement relatif à la gestion des déchets de la commune, qui est annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

4. P-R-1040 Dénomination d'une voie privée à hauteur du n° 257A de la route d'Annecy

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que la commune a été approchée par le service de la mensuration officielle (SEMO) en 2013 suite au dépôt d'une requête en autorisation de construire de quatre villas sur la parcelle sise au 257A de la route d'Annecy. En effet, dans l'impossibilité d'attribuer de nouvelles adresses aux bâtiments projetés, en raison du manque de numéros disponibles sur cette pénétrante de la route d'Annecy, le SEMO se voyait dans l'obligation de procéder à une nouvelle dénomination.

Après une première rencontre avec les résidents de la pénétrante concernée, il a été décidé de patienter, le projet de construction semblant prendre du retard.

En mai 2016, le projet ayant abouti, le SEMO proposait à la commune d'engager le processus de dénomination du chemin avec les propriétaires concernés et d'en faire de même pour le chemin situé à la hauteur de la route d'Annecy 273.

La dénomination « chemin de la Mure » caractérisant mieux la pénétrante à proximité de la douane, l'appellation du « chemin du Pré-des-Dames » est retenue pour la voie menant à la parcelle sise 257a, route d'Annecy. Pour l'heure, il est toutefois décidé d'entreprendre uniquement les démarches pour ce dernier.

L'objectif du projet de résolution proposé est d'avaliser le choix des résidents. La nouvelle dénomination doit encore être adoptée par la commission cantonale de nomenclature avant d'être ratifiée par le Conseil d'Etat.

▶ La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de résolution 1040.

R – 1040 Dénomination d'une voie privée à hauteur du n° 257A de la route d'Annecy

Considérant,

- le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments (RNGNB – L 1 10.06), du 30 septembre 2009,
- la demande du service de la mensuration officielle (SEMO) de procéder à une nouvelle numérotation afin d'attribuer les adresses communales pour quatre villas en construction au n° 257A de la route d'Annecy,
- les deux séances publiques, qui se sont tenues le 15 décembre 2013 et le 4 octobre
 2016 avec les propriétaires et le vote de principe de ces derniers,
- l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984. Sur proposition du maire et des adjoints,

→ le Conseil municipal décide

- 1. De préaviser favorablement la proposition de dénomination de « chemin du Prédes-Dames » pour cette voie privée.
- 2. De donner les pouvoirs nécessaires au maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 15 voix.

VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Table ronde – invitation

M. G. Rana Zolana fait part de la réception d'une invitation à participer à une table ronde qui aura pour thème « L'efficacité et la transparence des administrations publiques ». De plus amples renseignements sont à la disposition des personnes intéressées.

2. PPV – prochaine séance d'information

- **M. J. Gyger** demande quand se déroulera la prochaine séance publique relative aux PPV ? Il souhaiterait également savoir si une distribution à domicile est prévue.
- **M. C. Creffield** lui répond qu'elle prendra place le dimanche 27 novembre à proximité du local de vote. Une distribution à domicile est également prévue. Il ajoute que les PPV seront disponibles à la mairie dès le 1^{er} décembre 2016.

3. Fête de l'Escalade

Mme S. Schrag tient à disposition de ses collègues une grille permettant de s'inscrire en qualité de bénévole.

M. C. Creffield demande si les représentants de la Compagnie 1602 seront équipés de torches ?

Mme B. Guex-Crosier répond par la négative. La Compagnie 1602 ne sera en effet pas présente dans la cour de la commanderie mais uniquement à l'intérieur de la salle communale.

4. Bardonnex - route de Foliaz

M. D. Fischer propose de repeindre le « 0 » de l'inscription au sol indiquant la zone 30 km/h à l'entrée du village de Bardonnex. Suite à des travaux, le chiffre n'est en effet plus lisible.

5. Commission sociale – distribution des dossiers d'aide sociale

En fin de la présente séance, **Mme B. Guex-Crosier** rappelle qu'elle procèdera à la distribution des dossiers d'aide sociale en Suisse auprès des membres de la commission sociale.

6. Cadeaux aux aînés

M. A. Krasnosselski demande à quelle date les cadeaux à distribuer aux aînés seront disponibles ?

La date n'a pas encore été fixée car tous les éléments composant le cadeau n'ont pas encore été reçus. **Mme B. Guex-Crosier** précise que les informations à ce sujet seront envoyées par mail. Elle rappelle qu'il est important que les cadeaux soient distribués avant Noël mais au plus tard le 31 décembre 2016.

VIII CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	06.12.16	20h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	18.01.16	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	30.11.16	18h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité			
	Routes, travaux, et emplacements communaux	14.11.16	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	28.11.16	18h30	Salle des commissions
	Bureau	07.12.16	18h30	Mairie
	Conseil municipal	20.12.16	20h30	Salle des Chevaliers

Course du Conseil municipal 10.06.2017 Org. : S. Schrag, F. Barthassat, B. Gaud

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h25.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 10 novembre 2016/fb